



Nous, les organisations soussignées :

le Centre européen du volontariat (CEV), le Forum européen de la jeunesse (YFJ), l'Association des organisations de service volontaire (AVSO), - l'Organisation mondiale du mouvement scout, la Croix-Rouge/Bureau de l'Union européenne, Volonturope, AGE, EURAG, Solidar, Caritas Europa, ENGAGE, Johanniter International, l'Organisation sportive non gouvernementale (ENGSO et ENGSO Youth)

Appelons les institutions européennes à déclarer 2011 « Année européenne du bénévolat ». Nous représentons des milliers d'organisations actives aux niveaux local, régional, national, européen et international, et impliquant des millions de volontaires et bénévoles. Nous sommes pleinement disposés et nous nous engageons à apporter notre concours afin de faire de l'Année européenne 2011 du bénévolat un succès pérenne.

2011 – L'Année européenne du bénévolat¹

Plus de 100 millions d'Européen participent à des activités bénévoles, mettent en pratique le principe de solidarité et, ce faisant, apportent une contribution significative à la société. Selon une enquête Eurobaromètre réalisée en 2006, 3 Européens sur 10 disent participer à une activité bénévole et 80% des personnes interrogées estiment que les activités bénévoles constituent un aspect essentiel de la vie démocratique en Europe.²

Le bénévolat et le volontariat couvrent un large éventail de concepts, de définitions et de traditions. Cependant, on observe l'existence d'une caractéristique commune aux pays européens: En effet, où qu'ils se trouvent et qu'ils participent collectivement à des activités d'entraide, viennent en aide aux personnes dans le besoin, aident à préserver notre environnement, militent en faveur des droits de l'homme, ou entreprennent des actions visant à garantir à tout un chacun une vie décente, les volontaires contribuent au développement de la société dans son ensemble ainsi qu'à leur propre épanouissement, la cohésion sociale s'en trouvant ainsi considérablement renforcée.

Les raisons de l'importance du bénévolat :

- Les bénévoles et volontaires sont les agents chargés de relayer les valeurs et les objectifs européens, tels qu'ils sont énoncés dans les Traités, plus particulièrement en termes de promotion de la cohésion sociale, de la solidarité et de la participation active – ils traduisent ces valeurs en actions concrètes, jour après jour ;
- Le bénévolat contribue à la construction d'une identité européenne profondément ancrée dans ces mêmes valeurs et visant à favoriser une compréhension mutuelle entre les personnes, au sein de la société et dans toute l'Europe ;
- Le bénévolat, dans sa dimension horizontale, se révèle indispensable à de multiples domaines propres aux politiques de l'UE, notamment l'inclusion sociale, la garantie d'un accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, les politiques ayant un impact sur les jeunes, le dialogue intergénérationnel, le vieillissement actif, l'intégration des migrants, le dialogue interculturel, la protection civile, l'aide humanitaire et le développement, le développement durable et la protection de l'environnement, les droits de l'homme, la fourniture de services sociaux, la renforcement de l'employabilité des personnes, la promotion d'une citoyenneté européenne active, la lutte contre la « fracture numérique » et la responsabilité sociale des entreprises ;
- Le bénévolat constitue un facteur économique. La contribution du secteur du volontariat au PIB de nos économies nationales est estimée à 5%³;
- Les bénévoles et volontaires et leurs organisations sont au premier plan de l'élaboration d'actions novatrices visant à identifier, formuler et répondre aux besoins observés au sein de la société.

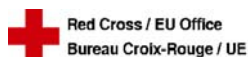
Il ne peut y avoir d'Europe sans les bénévoles : ils apportent une contribution majeure tant à l'Europe sociale qu'à la croissance de l'Europe.

¹ Le volontariat étant un type d'action bénévole spécifique sera, bien entendu, couvert par une Année européenne du bénévolat. Nous utilisons la notion du « bénévolat » en sens large du terme couvrant toute activité de bénévoles et de volontaires.

² Eurobaromètre Spécial 273 / Vague 66.3, février 2007, « La réalité sociale européenne ».

³ Selon une étude de l'Université Johns Hopkins

http://www.jhu.edu/ccss/publications/pdf/Measuring_Civil_Society%20and%20Volunteering.pdf





Les bénévoles reflètent la diversité de la société européenne. Ce sont des personnes de tous les âges, des femmes et des hommes, avec ou sans emploi, d'origines ethniques et de croyances diverses et variées, et des citoyens de toutes les nationalités.

Cependant, 7 personnes sur 10 ne pratiquent aucune activité bénévole et nombreuses sont les personnes confrontées à des obstacles sur le chemin menant au bénévolat, notamment le manque d'information sur les modalités d'y avoir accès, les contraintes temporelles, l'insuffisance de ressources économiques et le sentiment de ne pas pouvoir se permettre « financièrement » de se porter bénévole, l'image négative du bénévolat datant d'une époque où ce dernier était plutôt un « devoir à caractère obligatoire », la discrimination, le caractère dissuasif de la législation et l'absence de statut juridique, le manque de protection contre les risques encourus, le problème des visas ou des autres freins pesant sur les ressortissants non européens, pour ne citer que quelques-uns de ces obstacles.

Pourquoi une Année européenne du bénévolat en 2011 ?

Le bénévolat est un acte gratuit, mais qui n'est pas sans générer des coûts. A ce titre, il requiert et mérite le soutien spécifique de toutes les parties prenantes, à savoir les organisations de bénévoles et volontaires, les gouvernements, à tous les niveaux, et les entreprises, ainsi qu'un environnement politique propice à son développement, notamment une infrastructure du bénévolat.

L'année 2011 marquera le 10^{ème} anniversaire de l'Année internationale des volontaires (AIV) des Nations Unies. En 2001, l'AIV avait montré combien la sensibilisation de l'opinion publique vis-à-vis des bénévoles et volontaires et de leur contribution à la société conduisait les gouvernements et d'autres parties prenantes à s'engager concrètement dans le cadre d'actions conjointes. Les actions menées par les Nations Unies peuvent donner lieu à des synergies à l'horizon 2011, dans le but de faire le bilan des progrès accomplis et d'articuler un agenda européen du bénévolat « 2011 + ».

Si l'UE a accordé une importance croissante au bénévolat sous toutes ses formes ces dernières années, nous sommes encore loin d'une stratégie et d'une action globales, à l'échelle européenne, visant à promouvoir, reconnaître, faciliter et appuyer le bénévolat et le volontariat afin d'en exploiter le plein potentiel.

Le Conseil des Ministres de la jeunesse et le Comité économique et social européen (CESE) ont appelé à l'organisation d'une Année européenne du volontariat. Nous apportons notre soutien incondicional à cet appel, en vue de :

- **Sensibiliser l'opinion publique à la portée, à l'importance et à l'impact du bénévolat en Europe et mettre en évidence la contribution de ce dernier au niveau de nos communautés – un effort de sensibilisation mené auprès des Européens mais également des gouvernements, à tous les niveaux, et des entreprises ;**
- **Célébrer les bénévoles et les organisations de bénévoles en saluant leur contribution et montrer les bonnes pratiques et les projets impliquant des bénévoles ;**
- **Sensibiliser les citoyens européens aux possibilités existantes en matière de bénévolat et encourager les personnes à y prendre une part active ;**
- **Œuvrer à la réduction des obstacles et de la discrimination auxquels sont confrontées les personnes qui souhaitent entreprendre des activités bénévoles, plus particulièrement les migrants, les ressortissants de pays tiers et les personnes victimes d'exclusion sociale ;**
- **Souligner et reconnaître l'importance de l'action bénévole au niveau local dans la construction d'une identité européenne et déployer des efforts en vue de mettre sur pied un agenda global, au niveau européen, de soutien, promotion et reconnaissance du bénévolat et de ses différents rôles ;**
- **Démontrer et informer sur la nécessité d'une infrastructure du bénévolat aux niveaux local, régional, national et européen, y compris d'un cadre juridique prévoyant un droit de participation à la société par le biais du volontariat pour les personnes de tous horizons ;**
- **Encourager un échange entre les gouvernements concernant les politiques relatives au volontariat et définir les éléments d'un environnement propice au bénévolat, qui favoriserait le développement de ce dernier dans tous les pays européens.**